

N° 2005/017

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 MARS 2005

L'an deux mille cinq, le DIX du mois de MARS à 19 heures, le Conseil Municipal de la Ville de Gignac-la-Nerthe, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation adressée conformément aux articles L2121-10 et L 2121-12 du C.G.C.T. sous la présidence de M. Claude FRIGANT, Maire.

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux à l'exception de :

Absents : M Alain RUET

Procurations : Mme Marie-France MOURET à M Paul DAUMAS - Mme Aimée BERNARD à Mme Jocelyne ARMITANO - M Maurice URBANO à M Claude FRIGANT - Mme Dominique PONS à Mme Jacqueline POUTET- M Christophe DE PIETRO à M Alain PASCUAL

Secrétaire : Mme Françoise GOUIRAN

Objet : Budget Primitif 2005 - vote des taux des contributions directes

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé de son Président,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le projet du Budget pour l'exercice 2005

Considérant que le produit attendu s'élève à 3 907 200 €uros

Vote par : 21 Pour - 7 Contre (J Mahieu-A Duclot-G Pernin-S Ferrarin-F Meylan-Y Couissinier-MJ Kotlicki)

DELIBERE

Fixe ainsi qu'il suit les taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties.

Taxe	Taux	Bases notifiées	Produit
Habitation	23,20 %	7 677 000	1 781 064 €
Foncier bâti	32,52 %	6 430 000	2 091 036 €
Foncier non bâti	46,13 %	74 100	34 182 €
			3 906 282 €

Pour expédition conforme, le 10 mars 2005

Le Maire

Claude FRIGANT